RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2022

Avis d'impôt établi en 2023

AVIS_IR_RG

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impots.gouv.fr

2D-DOC

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
SAID SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
22 BD DE LA PAIX
78106 ST GERMAIN EN LAYE CEDEX

COHEN JUSTINE
2 SQ DE MONTE CRISTO
78160 MARLY LE ROI

Vos références

Numéro fiscal (C) : 06 65 108 883 481

Référence de l'avis : 23 78 A684040 57
Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

2 SQ DE MONTE CRISTO

78160 MARLY LE ROI

Numéro FIP : 780 77 87 5322678789 4 A
Numéro de rôle : 016
Date d'établissement : 24/07/2023
Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 78064

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
aupres de votre centre des finances publiques horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
SAID SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
22 BD DE LA PAIX

78106 ST GERMAIN EN LAYE CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2022.

Revenu fiscal de référence :	**19 855**
Nombre de parts :	**1,50**

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2023

Impôt sur les revenus de 2022

N°fiscal : 06 65 108 883 481

Déclarant 1 - Nom de naissance : COHEN

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				

RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1				1,50

Détail des revenus	**Déclar. 1**	**Total**
Salaires.....	21835	
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....	0	
Total des salaires et assimilés [2].....	21835	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 2184	
Salaires, pensions, rentes nets.....	19651	19651
Revenu brut global.....		**19651**
Revenu imposable.....		**19651**
Impôt sur les revenus soumis au barème [14]		383
Décote.....		- 383
Montant net de votre imposition.....		0

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....	0

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2022 dû [53]:	0

Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence [25].....	**19855**

Revenus exonérés		**Déclar. 1**
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Déclarés	227
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Nets	204

PLAFOND EPARGNE RETRAITE
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

Déclar. 1	**Enfant(1)**

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Plafond total de 2021.....		16253	16253
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....		4052	4052
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....		+ 4114	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....		+ 4114	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....		+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....		= 16394	= 16394

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer 0,00%

AUTRES INFORMATIONS

Taux marginal d'imposition..... 11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.